

PERMIS COUP DE POUCE

Règlement



Permis Coup de Pouce

Règlement

Une aide de 700€ en contrepartie de 70 heures d'engagement au sein des services municipaux de la Ville.

Le dépôt de dossier est ouvert, chaque année, du 5 janvier au 15 février inclus.

Tu souhaites candidater au dispositif Permis coup de Pouce proposé par la Ville du COTEAU pour obtenir ton permis de conduire.

Quelques informations importantes avant de remplir ton dossier de candidature :

✓ **Conditions d'éligibilité du dossier :**

- Avoir au moins 16 ans dans l'année et moins de 21 ans au jour du dépôt du dossier
- Résider sur la commune du COTEAU ;
- Être inscrit dans la formation au permis de conduire dans une auto-école du territoire de Roannais Agglomération
- Ne pas avoir fait l'objet d'une annulation ou d'une suspension du permis de conduire ;
- Ne pas bénéficier d'un autre dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire (Mission Locale, Pôle Emploi...)

✓ **Etude du dossier :**

Ton dossier sera étudié lors d'une commission annuelle unique, organisée au mois de mars, composée d'élus et d'agents de la Ville qui décidera de la suite favorable ou non de ta candidature.

La notification de la décision de la commission te sera envoyée par mail ou à défaut par courrier.

✓ **Critères de sélection :**

Le nombre de bénéficiaires au dispositif est limité. Une attention particulière sera portée sur les critères suivants :

- Les raisons et tes motivations à suivre la formation au permis de conduire ;
- Ta situation.

La collectivité s'attachera à une répartition équitable tant dans le genre (H/F) que dans les services pour la contrepartie.



✓ Montant de la bourse :

La participation de la Ville au financement du permis de conduire est fixée à **700€**. L'aide sera versée à toi ou à ton représentant à l'issue de la réalisation de la contrepartie **et** sur transmission d'un justificatif d'acquittement de la facture de ton l'auto-école.

✓ Tes engagements :

Si ton dossier est sélectionné, tu t'engageras à :

- Verser à l'auto-école à minima un acompte (250€) en début de formation.
- Réaliser la contrepartie dans les 12 mois suivant l'acceptation de ton dossier.
- Participer activement à la formation du permis de conduire : suivi des cours du code de la route, inscription à l'examen et réussite du code dans les 12 mois.

Le non-respect de ces engagements pourra entraîner l'absence de versement de l'aide.

✓ Tu veux te porter candidat ? Les documents à fournir sont les suivants :

- Le dossier de candidature dument renseigné
- Une copie de ta carte nationale d'identité/ passeport
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un RIB à ton nom
- Tout document justifiant de ta situation actuelle (certificat de scolarité, contrat de travail ou d'apprentissage...)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

Infos complémentaires :

Lucie CHARRONDIERE – Service des Ressources Humaines
04.77.68.88.04
lcharrondiere@mairie-lecoteau.fr

